



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

Centre de gestion informatique  
de l'éducation

# Contrat d'adhésion du Service « eduConnect »

Entre les soussignés :

Le Centre de gestion informatique de l'éducation (CGIE), dont le siège social est à L-7220 Walferdange, 28, route de Diekirch, représenté par Monsieur Daniel WEILER, Directeur, ci-après désigné « Le Centre »,

d'une part,

et

L'Organisme \_\_\_\_\_, dont le siège social est à

\_\_\_\_\_, représenté par \_\_\_\_\_

ci-après dénommée « l'Organisme »,

d'autre part,

ci-après ensemble désignés : les « **parties**,

il a été convenu ce qui suit :

## Préambule

---

L'Organisme désire bénéficier d'un système informatique sécurisé permettant à son personnel d'accéder à des plateformes numériques de collaboration et de communication ainsi qu'à des ressources pédagogiques.

À ces fins, l'Organisme a décidé de recourir au Service « eduConnect » du Centre qui lui permet, dans le respect du cadre légal, l'accès à une sélection de plateformes et de ressources numériques de l'Éducation nationale.

## **Article 1<sup>er</sup>.- Objet du Contrat**

---

Le présent Contrat a pour objet la définition des conditions d'accès par un Organisme éligible au sens du présent Contrat au service « eduConnect » ainsi que les droits et obligations des parties résultant de l'utilisation par l'Organisme du service « eduConnect ».

## **Article 2.- Description du Service « eduConnect »**

---

**2.1.** Par le biais du service « eduConnect » (<http://educonnect.cgie.lu>) le Centre offre aux Organismes éligibles au sens de l'article 3 du présent Contrat un service d'accès sécurisé et identifié à un ensemble de plateformes et de ressources numériques de l'Éducation nationale. Le service « eduConnect » a comme finalités :

- de faciliter la communication et la collaboration entre la communauté de l'éducation formelle et celle de l'éducation non formelle.
- de permettre aux acteurs de l'éducation non formelle d'accéder à un riche éventail de services et de ressources numériques de l'éducation nationale.

**2.2.** Le service « eduConnect » est gouverné par le système de gestion des identités et des accès (IAM, <http://iam.cgie.lu>) du Centre. Ainsi, toute personne souhaitant accéder à une plateforme, une application ou une ressource numérique de l'Éducation nationale doit obligatoirement disposer d'un compte IAM actif lié à au moins une affectation, que ce soit par exemple un établissement scolaire, une structure d'éducation et d'accueil, un institut de formation ou un autre Organisme éligible.

**2.3.** L'Organisme éligible au sens de l'article 3 du présent Contrat devient un « fournisseur d'identités IAM ». Chaque fournisseur d'identités IAM doit désigner un ou plusieurs « gestionnaires d'identités » qui sont, sous la seule responsabilité de l'Organisme, en droit de gérer, c.-à-d. créer, modifier et supprimer des identités dans le système de gestion des identités et des accès (IAM) du Centre, ceci de manière autonome et pour le compte de l'Organisme.

**2.4.** Par défaut, chaque identité IAM créée par le gestionnaire d'identités de l'Organisme bénéficie des accès suivants :

- Accès au portail IAM du Centre (<http://iam.education.lu>) ;
- Accès à la plateforme « Microsoft 365 » (<http://365.education.lu>) ;
- Accès au réseau sans fil « eduWifi (eduRoam) » du Centre.

**2.5.** Tout accès à d'autres plateformes, applications informatiques et ressources numériques de l'Éducation nationale doit être spécialement autorisé par le service compétent du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, dénommé ci-après « ministère », eu égard aux exigences légales et réglementaires internationales, européennes et nationales ainsi que dans le respect du modèle de

licences négocié par le ministère. L'Organisme adresse toute demande en ce sens à [educonnect@cgie.lu](mailto:educonnect@cgie.lu) et veille à y indiquer le service compétent du ministère.

**2.6.** Les ressources accessibles via le service « eduConnect » ne sont pas, sauf indication contraire expresse par le Centre, destinées à l'enregistrement, au partage ou toute autre forme de sauvegarde, de partage ou de mise à disposition de documents ou autres supports contenant des données à caractère personnel.

### **Article 3.- Demande d'adhésion au service « eduConnect » et Organismes éligibles**

---

**3.1.** Sans préjudice d'adaptions légales ou réglementaires, le Service « eduConnect » vise plus particulièrement les structures et Organismes suivants :

- Structures agréées et conventionnées du secteur de l'éducation et de l'accueil des enfants de moins de 12 ans,
- Structures agréées et conventionnées de l'aide à l'enfance,
- Organismes conventionnés de la formation des adultes,
- Organismes conventionnés de la formation professionnelle,

Par le terme « structure agréée et conventionnée » il y a lieu d'entendre dans le cadre du présent article la structure ou l'Organisme du domaine de l'éducation « non-formelle » ayant signé, selon les conditions légales et réglementaires, une convention de financement avec l'État luxembourgeois.

En cas de besoin dument justifié, le Centre peut décider de mettre le service « eduConnect » à disposition d'une administration ou d'un service ministériel ou gouvernemental, d'un établissement d'enseignement public ou privé ou de tout autre Organisme.

**3.2.** L'Organisme ou la structure qui estime être éligible à adhérer au service « eduConnect » soumet une demande au Centre, assortie des pièces et informations prouvant la réunion en son chef des conditions d'éligibilité stipulées à l'article 3.1 du présent Contrat.

**3.3.** Seules les demandes complètes sont analysées par le Centre qui peut demander les informations et documents qui s'avèreraient nécessaires à l'analyse de ladite. L'Organisme ou la structure qui ne répondrait pas à la demande en complément d'information dans le mois de cette dernière est réputée avoir retiré sa demande.

**3.4.** Par la signature du présent Contrat, l'Organisme s'engage à signaler immédiatement et sans délai indu la modification dans ses chefs des conditions d'éligibilités du présent article.

#### **Article 4.- Accès au service « eduConnect »**

---

L'accès au Service « eduConnect » s'effectue en conformité avec l'infrastructure informatique du Centre et de sa disponibilité. Ladite infrastructure peut faire l'objet pour diverses raisons de mises en état, maintenance, évolutions, d'arrêts ponctuels ou périodiques.

Le Centre peut sans mise en demeure ou préavis retirer ou bloquer l'accès ou soumettre ce dernier à des conditions supplémentaires, à titre temporaire ou définitif, sans indication de motifs. Le Centre peut aussi limiter géographiquement l'accès. Ainsi, l'accès peut être limité, voire interdit à partir de certains pays.

L'accessibilité au Service « eduConnect » n'est garantie que pour certaines configurations et notamment, n'est accessible qu'à partir d'un navigateur web récent. L'Organisme et ses utilisateurs prendront soin de veiller à ce que l'ordinateur qu'ils utilisent pour la connexion au Service « eduConnect » ne présente pas de problème ni d'infection par virus ou programme malveillant et mettront tout en œuvre pour préserver la sécurité de leur ordinateur. Il appartient à l'Organisme et à ses utilisateurs de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que les caractéristiques techniques de leurs ordinateurs et de leur réseau informatique leur permettent l'accès au Service « eduConnect ».

#### **Article 5.- Connexion**

---

Pour accéder au Service « eduConnect », l'Organisme veillera à disposer d'une connexion internet auprès du fournisseur d'accès de son choix.

Pour permettre à l'Organisme de se connecter au Service « eduConnect », le Centre communiquera aux personnes de contact renseignées dans le formulaire de demande d'adhésion les éléments d'identification suivants :

- un nom d'utilisateur (IAM) ;
- un code d'activation qui sera saisi lors de l'activation du compte IAM ; et
- un générateur de code unique à 6 chiffres (application « eduKey ») permettant l'identification de l'utilisateur par le Centre au moyen de l'encodage par ce dernier de ce code à 6 chiffres chaque fois que le système lui demande.

Le nom d'utilisateur (IAM) ainsi que le code d'activation sont transmis par voie postale aux personnes de contact. L'application « eduKey » (<http://edukey.cgie.lu>) disponible pour iOS et Android peut être téléchargée gratuitement dans les stores respectifs.

## **Article 6.- Sécurité**

---

L'Organisme reconnaît avoir pris connaissance du dispositif de sécurité associé au service « eduConnect », son efficacité et ses limites. Il l'accepte comme satisfaisant et décharge formellement le Centre de toute responsabilité concernant les conséquences d'une violation du dispositif de sécurité par un tiers non-autorisé. Il autorise par ailleurs le Centre à modifier le dispositif de sécurité prémentionné, pour notamment tenir compte des évolutions technologiques.

Les éléments d'identification de l'utilisateur ont un caractère strictement personnel et intransmissible.

Il est de convention expresse que toute connexion au service « eduConnect » effectuée en conformité avec l'article 4 du présent Contrat ou toute autre indication ou prescription communiquée par le Centre est présumée être effectuée par l'utilisateur, le journal de connexions tenu par le Centre faisant foi à cet égard.

Dès réception des éléments d'identification mentionnés à l'article 3, l'utilisateur est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires en vue d'en préserver la sécurité. Le fait qu'un tiers ait pu accéder au service « eduConnect » en utilisant lesdits éléments d'identification constitue la preuve qu'ils étaient accessibles à un tiers et que l'utilisateur n'a pas respecté son obligation d'en préserver la sécurité.

En cas de vol, perte et utilisation frauduleuse ou s'il présume qu'un tiers a eu accès à ses éléments d'identification, l'utilisateur doit en notifier immédiatement l'helpdesk du Centre ([helpdesk@cgie.lu](mailto:helpdesk@cgie.lu), Tél. +352 247 85999). Jusqu'à ce moment, l'utilisateur supporte toutes les conséquences d'un accès non autorisé au service « eduConnect » consécutif à la perte, au vol ou au détournement des éléments d'identification.

Le Centre n'encourt aucune responsabilité et ne saurait, en particulier, se voir reprocher une violation de son obligation au secret au cas où un tiers aurait pu accéder aux données relatives aux identités enregistrées ou obtenir des renseignements sur les identités et leurs affectations.

## **Article 7.- Durée et résiliation**

---

**7.1.** Le présent Contrat est conclu pour une durée illimitée.

**7.2.** Le Centre peut résilier le présent Contrat avec un préavis d'un mois à compter de la date de l'envoi du courrier de résiliation.

**7.3.** L'Organisme peut à tout moment notifier au Centre la résiliation du Contrat avec effet immédiat.

**7.4.** Le Centre peut résilier de plein droit et avec effet immédiat le présent Contrat en cas de violation par l'Organisme de ses obligations ressortant du présent Contrat et

notamment, mais pas exclusivement, lorsque les conditions d'éligibilité ne sont plus réunies en son chef, en cas de non-respect de l'article 3.4 du présent Contrat, lorsque l'utilisation par l'Organisme ou ses utilisateurs du Service « eduConnect » préjudicie ou est susceptible de porter préjudice à la réputation dudit service, notamment, mais pas exhaustivement lorsque son utilisation peut porter atteinte ou porte atteinte aux droits à la protection des données à caractère personnel, à l'image, à la vie privée de personnes concernées ou lorsque son utilisation est susceptible d'enfreindre toute autre disposition légale.

En cas de résiliation avec effet immédiat du Contrat par le Centre, ce dernier se réserve le droit de retirer avec effet immédiat les accès conférés en vertu du présent Contrat. L'Organisme ne peut demander remboursement des frais d'adhésion qui auraient été payés avant la résiliation du Contrat conformément au présent article.

D'une manière générale, les identités une fois supprimées, les utilisateurs n'auront plus accès à leurs données éventuellement stockées dans le cloud Microsoft 365 ou autres. Il est de la responsabilité de l'Organisme d'informer ses utilisateurs en temps utile avant toute résiliation de Contrat de sorte que ces derniers puissent récupérer leurs données stockées dans le cloud.

**7.5** En cas de résiliation en cours d'année scolaire soit par le Centre, soit par l'Organisme, les frais de souscription annuels seront facturés une dernière fois selon les modalités stipulées à l'article 11 du présent Contrat. Les frais de souscription annuels ne seront remboursés en aucun cas.

## **Article 8.- Responsabilités**

---

**8.1.** Compte tenu de l'état des connaissances, dans la mesure du possible et dans la limite de ses compétences, le Centre apporte les meilleures diligences à la mise en place des mesures techniques et informatiques visant à assurer le bon fonctionnement informatique du Service « eduConnect ». Le Centre ne peut être tenu responsable de la modification, adaptation, suppression partielle ou totale, temporaire ou définitive des applications et plateformes accessibles via le Service « eduConnect » par ses développeurs.

**8.2.** En tout état de cause, les accès, transmissions et tout forme d'utilisation par l'Organisme et ses utilisateurs du Service « eduConnect » ne s'opèrent que sous leur seule responsabilité et à l'exclusion de celle du Centre. L'Organisme sera en tout état de cause seul responsable de tout fait, faute, action ou omission et devra réparer tout préjudice de quelque nature qu'il causé à un utilisateur, au Centre ou à un tiers.

**8.3.** L'Organisme assume l'entière responsabilité de l'usage du Service « eduConnect ». D'une manière générale, l'Organisme est seul responsable du dommage direct ou indirect

résultant d'un accès ou d'une tentative d'accès et/ou d'une utilisation abusive, illicite ou non conforme du Service « eduConnect » ainsi que de faits de tiers.

**8.4.** La responsabilité du Centre ne saurait être engagée pour d'éventuels dommages que la connexion au Service « eduConnect » pourrait causer soit au système informatique de l'utilisateur soit aux données stockées dans le cloud Microsoft ou dans d'autres applications auxquelles l'utilisateur est en droit d'accéder avec son compte IAM. Ceci vaut également pour les dommages qui résulteraient d'une infection par virus ou programme malveillant affectant le logiciel mis à la disposition de l'utilisateur que ni le système de protection de l'utilisateur, ni les mesures raisonnables prises par le Centre ou ses sous-traitants n'auraient permis de déceler.

**8.5.** Le Centre n'encourt aucune responsabilité pour des dysfonctionnements du système imputables soit à des défauts du réseau Internet lui-même, soit du réseau téléphonique, soit à un dysfonctionnement des applications et plateformes accessibles via le Service « eduConnect », soit à un fournisseur du Centre, soit d'une manière générale de tout fait ou événement non directement imputable au Centre. En cas de force majeure ou d'événements légitimes tels que notamment, mais sans limitation, un arrêt pour maintenance ou une remise en état du système informatique du Centre, des pannes techniques ou une surcharge du réseau Internet, une coupure de lignes téléphoniques, des erreurs, négligences ou fautes du/des fournisseur(s), d'un tiers ou de l'utilisateur notamment dans l'installation des logiciels ou dans leur utilisation ou encore en cas de grève, le Centre ne peut être tenu responsable des dommages directs ou indirects, résultant de l'interruption, de l'arrêt ou du dysfonctionnement du Service « eduConnect ».

**8.6.** En aucun cas le Centre ne pourra être tenu responsable d'une mauvaise réception ou de la non réception des informations transmises via le Service « eduConnect » par lui à l'utilisateur ou inversement.

## **Article 9.- Propriété intellectuelle**

---

L'Organisme n'acquiert aucun droit de propriété sur les applications informatiques et modes d'emploi mis à sa disposition par le Centre. Cette mise à disposition lui confère uniquement un droit d'utilisation. L'Organisme s'engage à mettre à disposition de ses utilisateurs les règles d'utilisation du Service « eduConnect » (voir <http://educonnect.cgie.lu> et <http://portal.enf.lu> ) édictées par le Centre et s'interdit d'en effectuer toute copie, altération, adaptation ou mise à disposition à des tiers. De manière générale, l'utilisateur s'engage à respecter les droits de propriété du Centre.

## **Article 10.- Protection des données personnelles**

---

### **10.1. Objet de la clause et définitions**

**10.1.1.** Sauf disposition expresse contraire ou sauf si le contexte exige une interprétation différente, les termes utilisés dans le présent article ainsi que dans l'annexe I ont la signification qui leur est attribuée dans le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (le « RGPD », Règlement Général sur la Protection des Données).

Pour les besoins du présent article et de l'annexe correspondante, l'Organisme est désigné « responsable du traitement » et le Centre « sous-traitant ».

**10.1.2.** Le présent article ainsi que l'annexe I définit les droits et obligations des parties en lien avec les traitements de données à caractère personnel effectués par le sous-traitant conformément à l'article 28 du RGPD pour le compte du responsable du traitement.

### **10.2. Description des traitements de données à caractère personnel effectuées par le sous-traitant**

Dans le cadre du présent Contrat ayant pour objectif la fourniture des prestations de services informatiques mentionnées ci-dessous :

- 1) Accès au portail IAM du Centre (<http://iam.education.lu>) ;
- 2) Accès à la plateforme « Microsoft 365 » (<http://365.education.lu>) ;
- 3) Accès au réseau sans fil « eduWifi (eduRoam)» du Centre ;
- 4) Accès à d'autres applications et ressources numériques de l'éducation nationale, conformément à l'article 2.5 du présent Contrat.

Le responsable du traitement charge le sous-traitant de traiter des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement. Les catégories de données à caractère personnel ainsi que les personnes concernées sont précisées en Annexe I.

### **10.3. Obligations des parties**

**10.3.1.** Le responsable du traitement a défini la/les finalité(s) et donne des instructions concernant les traitements des données à effectuer par le sous-traitant. La nature et la/les finalité(s) des traitements de données sont décrites dans l'Annexe I.

**10.3.2.** Le responsable du traitement s'engage à fournir au sous-traitant les données nécessaires à l'exercice du présent Contrat.

**10.3.3.** Il appartient au responsable du traitement de fournir l'information aux personnes concernées par les opérations de traitement notamment de la collecte des données.

**10.3.4.** Le sous-traitant traitera les données à caractère personnel uniquement conformément à l'Annexe I du présent Contrat. En tout état de cause, le sous-traitant ne traitera aucune donnée à caractère personnel à des fins autres que (i) la fourniture des services au responsable du traitement conformément au présent Contrat et au RGPD et (ii) le respect de ses obligations légales dûment notifiées par écrit au responsable du traitement.

**10.3.5.** Le responsable du traitement autorise, de manière générale, le sous-traitant à engager des sous-traitants ultérieurs pour des opérations spécifiques de traitement de données (ci-après le(s) « sous-traitant(s) ultérieur(s) »).

**10.3.6.** Le responsable du traitement accepte que les sous-traitants ultérieurs autorisés à la date de la signature du présent Contrat ou au courant de l'exécution de ce dernier sont susceptibles de transférer des données à caractère personnel vers un pays tiers et il en assume l'entière responsabilité.

**10.3.7.** Compte tenu de l'état des connaissances, des coûts de mise en œuvre, de la nature et des risques du traitement des données à caractère, le sous-traitant - en tant que professionnel dans le domaine informatique - veille à mettre en œuvre les mesures de sécurité techniques et organisationnelles appropriées afin d'assurer la protection appropriée des données à caractère personnel du responsable du traitement conformément au RGPD.

**10.3.8.** Le sous-traitant s'engage à respecter ses obligations en matière de protection des données à caractère personnel. Il veillera notamment à tenir un registre des activités de traitement conforme au RGPD.

**10.3.9.** Le sous-traitant a nommé un délégué à la protection des données (dpo(at)men.lu).

**10.3.10.** Le sous-traitant veille à respecter la confidentialité des données à caractère personnel traitées dans le cadre du présent Contrat et veille à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel en vertu du présent Contrat s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité ;

**10.3.11.** Le sous-traitant veille à respecter dans la mesure du possible les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut.

#### **10.4. Droits des personnes concernées**

Lorsque les personnes concernées exercent auprès du sous-traitant des demandes d'exercice de leurs droits, le sous-traitant doit adresser ces demandes dès réception par courrier électronique. En cas de besoin et dans la mesure du possible, le sous-traitant doit aider le responsable de traitement à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées.

#### **10.5. Notification d'une violation de données à caractère personnel**

Dans la mesure du possible, le sous-traitant notifie au responsable de traitement toute violation de données à caractère personnel dans un délai maximum de 48 heures après en avoir pris connaissance et par courrier électronique. Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au responsable de traitement, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente. Si, et dans la mesure où il n'est pas possible de fournir toutes ces informations en même temps, les informations peuvent être communiquées de manière échelonnée sans retard indu.

#### **10.6. Sort des données**

À la fin du présent Contrat, les parties conviennent que le sous-traitant devra supprimer les données à caractère personnel traitées pour le compte du responsable du traitement, sauf obligation légale de conservation du sous-traitant dûment notifiée au préalable au responsable du traitement. Le sous-traitant confirmera par écrit la bonne exécution de son obligation de destruction/suppression des données à caractère personnel au responsable du traitement.

### **Article 11.- Frais de souscription au Service « eduConnect » et frais et charges connexes**

---

**11.1.** L'utilisation du Service « eduConnect » est soumise à des frais annuels de souscription qui sont basés sur le plan de souscription choisi par l'Organisme. Ces frais sont facturés annuellement au mois d'octobre pour l'année scolaire écoulée en fonction du plan de souscription (voir tableau ci-dessous).

#	Plan de souscription	Utilisateurs	Prix annuel
1	Mercury	5	100 €
2	Venus	25	475 €
3	Earth	50	850 €
4	Mars	100	1.500 €
5	Jupiter	250	3.500 €
6	Saturn	500	6.500 €
7	Uranus	1000	12.000 €
8	Neptune	>1000	10 € par utilisateur

*Plans de souscription à choisir par l'Organisme*

Pour les besoins du présent Contrat, l'année scolaire commence le 1<sup>er</sup> octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

Si l'Organisme désire « upgrader » son plan de souscription en cours d'année scolaire, ce dernier est facturé à part entière au mois d'octobre de l'année suivante. Le « downgrade » d'un plan de souscription n'est pas possible en cours d'année scolaire. Toute notification d'upgrade ou de downgrade d'un plan de souscription devra se faire via le helpdesk du CGIE (Email: [helpdesk@cgie.lu](mailto:helpdesk@cgie.lu)).

**11.2.** Le service eduConnect est gratuit pour les administrations et services gouvernementaux et ministériels.

**11.3.** Tous les coûts et frais d'équipements, de communications, télécommunications et autres frais nécessaires à la connexion au Service « eduConnect », ainsi que toute autorisation y afférente sont à la charge de l'Organisme et de ses utilisateurs.

**Article 12.- Modifications des conditions d'utilisation du Service « eduConnect »**

**12.1.** Le présent Contrat ne peut être modifié que moyennant écrit des parties, sauf stipulation contraire.

**12.2.** Le Centre se réserve le droit de supprimer, d'adapter ou d'ajouter des fonctionnalités au Service « eduConnect » sans obligation de les notifier à l'Organisme, notamment, mais pas uniquement, suite à des changements du régime juridique national, européen ou international, pour des raisons de sécurité, techniques ou informatiques.

**12.3.** Le Centre peut également changer à tout moment tout ou partie des exigences techniques requises pour l'accès au Service « eduConnect » et notamment les éléments d'authentification, en vue d'améliorer la sécurité du service ou de l'adapter aux évolutions technologiques. L'Organisme et ses utilisateurs seront informés en temps utile de ces changements par correspondance électronique.

**12.4.** Toute autre modification projetée des conditions d'utilisations selon le présent Contrat sera notifiée à l'Organisme par correspondance électronique.

**12.5.** Si l'Organisme ne souhaite pas adhérer à ces modifications, il doit avant leur date d'entrée en vigueur, demander par écrit la suppression de son accès au Service « eduConnect » et en conséquence la suppression des identités enregistrées selon les modalités stipulées à l'article 7 du présent Contrat. Cette résiliation s'effectue, sauf disposition contraire, sans frais et avec effet immédiat.

### **Article 13.- Dispositions finales**

**13.1.** Le présent Contrat et son annexe, annule et remplace tous les autres Contrats antérieurs, oraux et écrits en ce qui concerne l'adhésion par l'Organisme au service « eduConnect » et constitue le seul et unique Contrat entre les parties relatif audit objet.

**13.2.** Les parties ne pourront en aucun cas céder, transférer ou transmettre le présent Contrat à un tiers, à quelque titre que ce soit, directement ou indirectement, totalement ou partiellement, à titre onéreux ou gratuit sans accord préalable et exprès de l'autre partie.

**13.3.** Sans préjudice de sa responsabilité sur base d'autres dispositions légales, la partie destinataire demeure entièrement responsable de réparer tous dommages de quelque nature qu'ils soient dont elle et/ou ses utilisateurs sont responsables sans qu'une quelconque limitation de responsabilité contractuelle ne puisse trouver application.

**13.4.** L'invalidité d'une ou de plusieurs clauses du présent Contrat n'affecte pas celle des autres ou du Contrat.

**13.5.** La validité, l'interprétation et l'exécution du présent Contrat sont régies par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

**13.6.** Pour tout différend né de l'interprétation ou de l'exécution du présent Contrat, les parties tenteront de rechercher une solution amiable et s'engagent à participer sans délai indu à une réunion de conciliation à laquelle chaque partie déléguera une personne ayant des pouvoirs de négociation en vue de trouver une solution au différend.

**13.7.** Tout litige relatif au présent Contrat, de quelque nature qu'il soit, sera de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Fait à Walferdange, en double exemplaire, le \_\_\_\_\_

Pour le Centre,

Pour l'Organisme (personne  
physique autorisée à engager  
l'Organisme)

Daniel Weiler  
Directeur

Nom et prénom :  
\_\_\_\_\_  
Fonction :  
\_\_\_\_\_

MODELE

## ANNEXE I

### NATURE ET FINALITÉ DES TRAITEMENTS DE DONNÉES CATÉGORIES DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL ET DE PERSONNES CONCERNÉES

---

#### 1. Nature des traitements de données

En vertu du présent Contrat, le sous-traitant fournit au responsable du traitement des services informatiques ayant trait notamment aux opérations de traitement de données à caractère personnel suivantes : opérations en vue de la création, de la modification et de la suppression d'accès sécurisés par le responsable du traitement via le service « eduConnect ».

#### 2. Finalités des traitements définies par le responsable du traitement

Les finalités à réaliser au moyen des traitements de données sont celles décrites dans l'article 2 du présent Contrat.

#### 3. Catégories de personnes concernées

- Le personnel de l'Organisme.
- Des personnes affiliées à l'Organisme.

#### 4. Données à caractère personnel

Les données à caractère personnel suivantes sont enregistrées et traitées par le sous-traitant aux seules finalités décrites à l'article 2 du présent Contrat :

- Sexe
- Nom
- Prénom
- Matricule de la sécurité sociale (SSI)
- Adresse postale
- E-Mail
- Numéro de téléphone (optionnel)
- Type d'affiliation (Teacher, Student, Other)